

Programme Jules Verne 2023-2024

Premier Degré

FAQ

1. Que propose le programme Jules Verne en région académique pour le premier degré?

Pour une mise en œuvre de la mobilité en 2023/2024, la région académique propose aux enseignants du premier degré un **détachement** aux **Etats Unis** : Alaska, Arizona, Colorado (2), Floride, Utah ; et d'autres partenariats sont à l'étude, Caroline du Sud, Massachusetts et Minnesota entre autres.

2. En quoi consiste le détachement ?

« Le détachement est une situation administrative dans laquelle le fonctionnaire est placé hors de son corps d'origine et continue à bénéficier dans ce corps de ses droits à avancement et retraite ».

Concrètement, pour le détachement aux Etats-Unis, l'enseignant est recruté par un district local, avec un contrat de travail local.

3. Combien de temps peut-on être détaché ?

Un à deux ans maximum.

4. Est-ce que l'on retrouve son poste après le détachement ?

La politique Ressources Humaines est départementale, il est donc difficile de répondre pour chaque département. Le détachement implique une perte de poste. Cependant, il semble d'usage que vous puissiez retrouver votre poste après un an de détachement, mais pas après deux ans. Des précisions sont à demander à votre hiérarchie à la DSDEN. Le principe est d'intégrer un dispositif d'enseignement bilingue à parité horaire de votre département au retour du détachement.

5. Quelles sont les conditions pour être candidat ?

Il faut avoir 3 ans d'ancienneté minimum (année de stage non comptabilisée) et posséder le niveau B2 en anglais. Il est également nécessaire d'être très ouvert et d'avoir une grande capacité d'adaptation. Vous devez aussi être en mesure de fournir vos diplômes et relevés de notes originaux (bac, attestation de réussite au concours et diplômes universitaires). En effet, dans la plupart des cas pour obtenir l'autorisation d'enseigner, il est demandé une « transcript evaluation » (payée par le partenaire), qui nécessite de produire ses diplômes et relevés de notes et de contacter l'établissement émetteur pour envoi direct des diplômes et relevés de notes à l'organisme évaluateur indépendant et agréé.

6. Comment se passe la sélection ?

Votre dossier doit d'abord être validé par votre IEN, puis par le/la DASEN du département. La DRAREIC opère ensuite une sélection parmi les dossiers validés, sur les compétences linguistiques (il faut être capable d'effectuer sur place toutes les formalités administratives et de s'intégrer dans une équipe pédagogique anglophone), et la capacité à s'adapter au système éducatif américain. Le dossier est étudié : s'il est retenu, un entretien et une visite en classe seront proposés. Cette visite en classe est destinée à faire connaissance et découvrir votre personnalité dans un contexte de classe.

7. Quel poste sera proposé ?

Il s'agit d'enseigner **en français** dans un dispositif bilingue américain. Les spécificités varient selon les lieux d'enseignement. En Utah, le principe est d'avoir deux classes, 50 % du temps, avec un binôme anglais qui fait la partie du programme qui doit se faire en anglais. Dans le Colorado c'est un peu différent, il s'agit d'enseigner dans une école française, avec une seule classe. Le niveau que vous aurez n'est pas déterminé à ce stade, cela dépend des postes américains dont nous n'avons pas encore connaissance. Vos souhaits d'affectation (lieu et niveau) seront pris en compte dans la mesure du possible.

8. Calendrier prévisionnel

Fin octobre 2022	Mise en ligne des informations et du dossier de candidature (site internet de l'académie de Lyon, rubrique « Europe et international »)
Début novembre 2022	Recensement des candidatures (envoi d'un courriel à la DRAREIC site de Lyon)
Mi-novembre 2022	Réunion d'information pour les candidats potentiels
Mi décembre 2022	Retour des dossiers avec avis hiérarchique IEN + DASEN
Janvier 2023	Rencontres avec les candidats pour entretien DRAREIC et évaluation niveau d'anglais
Mars Avril Mai Juin 2023	Réception des offres de poste et travail avec les partenaires
Avril Mai Juin 2023	Préparation contrats, détachements, visas

9. Peut-on partir avec son conjoint et/ou ses enfants ?

Oui bien sûr. Votre conjoint(e) ne peut obtenir un permis de travail que si vous êtes marié(e)s. Les personnes de votre famille avec lesquelles vous envisagez de partir doivent avoir été précisées dans le dossier de candidature.

10. Quid de l'assurance santé ?

La plupart des écoles proposent une assurance santé, le prix varie en fonction des écoles. Cette couverture santé ne démarre souvent qu'au 1^{er} septembre, il est donc parfois nécessaire de prendre une assurance santé relais pour un mois ou un mois et demi si vous arrivez courant juillet/août sur place.

11. Quel sera notre salaire ?

Le salaire est fonction de l'ancienneté, des diplômes et des districts. Il est donc difficile de donner une réponse précise. Néanmoins on peut dire que le salaire va se situer entre 35 000 et 70 000 dollars par an (selon ancienneté et qualifications, par exemple double master). Dans tous les cas, vous gagnez beaucoup plus qu'en France, ce qui explique l'absence d'aide financière de la part de vos académies respectives car ce gain supplémentaire comble assez rapidement les frais engagés.

12. Quels seront nos horaires ?

C'est variable selon les écoles. La pause méridienne ne sera jamais aussi longue qu'en France, mais vous finirez certainement plus tôt. Posez la question lors de la signature de votre contrat et soyez prêt à accepter le changement.

13. Cotisations retraite

Il est possible de continuer à cotiser pour la retraite, ou non, un formulaire est à remplir pour signaler l'option choisie au moment du détachement.

14. Quels sont les frais engagés pour le départ ?

Là encore, c'est extrêmement variable. Tout dépend de vos choix de vie. Il faut bien sûr prévoir le billet d'avion, des frais de visa, très probablement l'achat d'une voiture, bien sûr la location d'un logement (comme en France).

15. Comment se passe l'arrivée ?

Vous êtes très bien accueillis et soutenus dans toute vos démarches. Le séjour en Utah commence par un gros séminaire d'accueil et de formation (logement à l'hôtel pris en charge pour vous uniquement). L'Arizona dispense également une solide formation. L'Alaska, le Colorado et la Floride sont également très organisés et accueillants. Le

personnel de votre district d'affectation et de votre école, les parents d'élèves vous accompagnent dans toutes vos démarches et vous hébergent pour commencer si besoin. Vous n'êtes pas livrés à vous-même. Des formalités sont à accomplir : obtenir un numéro de sécurité sociale, le permis de conduire de l'état (très simple), ouvrir un compte en banque etc... ces démarches nécessitent un niveau d'anglais correct.

BO Programme de mobilité internationale Jules Verne pour l'année scolaire 2023-2024 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo31/MENC2218283N.htm>